

Soutien psychologique

REPERE

apporter un soutien psychologique individuel aux agents en difficulté

Favoriser le retour et l'équilibre au travail des agents

L'absentéisme peut être source de désorganisation et d'atteinte à la qualité du service public. Pour un agent, une augmentation de la fréquence ou de la durée des arrêts de travail peut être le signe d'un **mal-être plus global et souvent non exprimé** comme tel (épuisement professionnel, stress au travail, difficultés sur le plan personnel...). Si elle n'est pas prise en charge, cette souffrance pourra interférer directement sur le travail des agents.

Ces absences ont des conséquences :

- d'**ordre organisationnel** (charge de travail accrue pour les agents présents, risques d'essoufflement, de démotivation ou de baisse de performance),
- d'**ordre budgétaire**, car ces absences ont des coûts direct et indirect importants.

Si le soutien psychologique ne relève pas directement du rôle de l'employeur, le programme REPERE permet de favoriser le **retour au travail** des agents absents et le **maintien dans l'emploi** des agents présents. C'est également pour vous l'occasion d'insérer un programme efficace dans votre politique de gestion des ressources humaines.

Qu'est-ce que le programme REPERE ?

REPERE est un programme d'**accompagnement psychologique** individuel, conçu pour aider les agents à retrouver un équilibre, et ainsi prévenir les arrêts répétés, quelle que soit la cause des difficultés rencontrées (privée ou professionnelle).

Son originalité : un programme limité à 20 séances, favorisant le **retour à l'emploi** et spécialement **adapté aux problématiques** des collectivités territoriales et établissements hospitaliers ou médicaux sociaux.

REACTION

intervenir rapidement auprès d'un agent victime d'agression

Prendre en charge immédiatement les agents agressés sur leur lieu de travail

Véritable soutien aux agents, ce programme permet de **prévenir les arrêts** et favorise le maintien en activité des agents agressés verbalement ou physiquement, en les aidant à retrouver un équilibre psychologique.

REACTION, programme court de **3 à 5 séances maximum**, permet une **reprise rapide de l'activité** si l'agent est en arrêt, ou le maintien dans l'activité, et prévient l'apparition de troubles psychopathologiques consécutifs à une agression.

Qu'est-ce que le programme RÉACTION ?

Il s'agit d'un programme de **soutien psychologique de courte durée** (3 à 5 séances maximum), **réalisé immédiatement après l'agression** : dès votre demande, notre équipe intervient sous un jour ouvré, qu'il y ait ou non arrêt de travail, et prend contact directement avec l'agent.

Cet accompagnement psychologique se déroule sous forme de séances de "débriefing" individuel.

Groupe de parole

apporter un soutien psychologique collectif à vos agents

Accompagner un groupe d'agents suite à des événements traumatiques

Les agents de votre collectivité peuvent être confrontés à des situations traumatisantes, dans le cadre de leur activité (accident grave, agression, suicide, deuil...) : une **intervention collective** de type "débriefing" avec tout le personnel concerné directement ou indirectement par cet événement peut alors être mise en place.

Le groupe de parole repose sur un principe simple : créer un espace d'expression verbale où chacun pourra exprimer son ressenti et la manière dont il a vécu l'événement traumatisant, afin de le surmonter plus facilement.

Qu'est-ce qu'un groupe de parole ?

Il s'agit d'un accompagnement collectif, sous forme d'une séance de "débriefing". Dans cet espace confidentiel et neutre, les agents peuvent laisser libre cours à l'expression de leurs souffrances, de leurs interrogations ou des difficultés vécues après un traumatisme. Ce programme est conçu pour aider les agents à retrouver un équilibre, suite au traumatisme, et **prévenir ainsi les arrêts maladie**.

D'une durée de 2 heures environ, la séance est assurée par un(e) psychologue clinicien(ne) membre de notre réseau ou par un(e) psychologue clinicien(ne) Dexia Sofcap/Dexia Sofcah. Pour faciliter le dialogue et les échanges entre chacun, les groupes sont limités à **10 personnes maximum**.

En cas de difficulté détectée durant son déroulement, ce programme peut déboucher sur un suivi individuel pour un ou plusieurs agents.

Assurées par un(e) psychologue clinicien(ne) membre de notre réseau national, les séances des différents programmes de soutien psychologique sont intégralement prises en charge dans le cadre de votre contrat d'assurance du personnel, et réglées directement au psychologue par nos services.

Quelques chiffres...

REPERE

- Plus de **2 000 séances** réalisées par an.
- **250 psychologues** cliniciens indépendants partenaires.
- **81 % de retour à l'emploi** à l'issue du programme.
- **71 % des bénéficiaires** n'ont pas présenté d'arrêt un an après le programme.

RÉACTION

Dans **9 cas sur 10**, l'agent est en activité à l'issue du programme, alors que dans 50 % des cas il était en arrêt au début du programme.

L'unité de Soutien psychologique et Maintien dans l'Emploi,
une équipe à votre écoute :

Téléphone : 02 48 48 14 60 - Télécopie : 02 48 48 14 61 - E-mail : sme@dexia-sofaxis.com

Dexia Sofcap

Société Française de Courtage
d'Assurances du Personnel

SNC au capital de 37 500 € - RCS Bourges B 335 171 096
N° ORIAS 07 000 814 - www.orias.fr

Dexia Sofcah

Société Française de Courtage
d'Assurances Hospitalières

SNC au capital de 1 506 000 € - RCS Bourges B 332 468 875
N° ORIAS 07 000 815 - www.orias.fr

www.dexia-sofcap-sofcah.com - Adresse postale : 18020 Bourges Cedex - Siège social : Route de Creton - 18110 Vasselay



Certifié ISO 9001, ISO 14001, OHSAS 18001, SA 8000 / EFQM Prize Winner 2002 / Label Égalité

DEXIA